

APERÇU

Le programme STAY DC (Stronger Together Assisting You) est conçu pour fournir une aide financière aux ménages du district qui ne sont pas en mesure de payer leur loyer et les services publics en raison de la pandémie actuelle de COVID-19.

ÉLIGIBILITÉ POUR L'AIDE

Dans le cadre de ce programme, les ménages éligibles peuvent recevoir une aide financière pour couvrir les frais liés au logement engagés après le 1er avril 2020.

	Dépenses couvertes	DÉPENSES INÉLIGIBLES NON COUVERTES
LOYER	<p>Les paiements mensuels de loyer (loyers futurs et arriérés) d'un ménage locataire éligible</p> <p>Les coopératives à capital limité**</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les arriérés de loyer complets à partir du 1er avril 2020 ▪ Les frais de location futurs jusqu'à 3 mois <p>Remarque : Les services publics inclus dans les loyers versés à un fournisseur de logement sont considérés comme un loyer dans le cadre de ce programme.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ Les paiements hypothécaires ○ Les frais de travaux ○ La sécurité de la maison ○ L'aménagement paysager et l'entretien des pelouses ○ Les frais d'association de propriétaires ○ Les dépôts de garantie <p>Veillez consulter le site https://coronavirus.dc.gov pour obtenir des liens vers des ressources qui peuvent vous aider à couvrir d'autres catégories de coûts non couvertes par ce programme</p>
SERVICES PUBLICS	<p>Les coûts éligibles des services publics comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'électricité ; ▪ Le gaz naturel ; ▪ L'eau et les égouts 	<p>Les coûts de services publics non éligibles sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Le câble ○ L'accès à Internet <p>Veillez consulter le site https://coronavirus.dc.gov pour obtenir des liens vers des ressources qui peuvent vous aider à couvrir d'autres catégories de coûts non couvertes par ce programme</p>

COMMENT FAIRE LA DEMANDE

Si vous souhaitez participer au programme STAY DC, vous pouvez envoyer une demande sur stay.dc.gov. Pour garantir un processus de demande sans problème, il peut être utile de remplir d'abord ce qui suit sur stay.dc.gov :

- Examinez le document de pré-vérification de l'admissibilité pour voir si ce programme vous convient ;
- Consultez la Foire aux questions pour en savoir plus sur la portée et les exigences du programme ;
- Examinez la liste des documents requis et rassemblez les documents acceptables qui se rapportent à votre situation d'éligibilité ; et

- Examinez les guides d'utilisation de la demande pour vous aider à naviguer sur le portail des locataires en ligne

Si vous n'êtes pas en mesure de remplir la demande en ligne, vous pouvez demander à un membre de votre famille, à un ami ou à une organisation communautaire (OC) désignée de vous aider à remplir la demande (tous les documents requis doivent être soumis avec la demande). Consultez la liste ci-dessous pour connaître l'OC le plus proche de chez vous. Pour toute question immédiate concernant cette demande, vous pouvez contacter notre Centre d'assistance à la clientèle au **833-4-STAYDC (833-478-2932) entre 7h et 19h (heure de l'Est), du lundi au vendredi.**

À partir de mai 2021, les organisations communautaires (OC) suivantes peuvent vous aider à remplir un formulaire de demande :

Organisation	Numéro de téléphone	Adresse	Ward
Catholic Charities	202-338-3100	2812 Pennsylvania Avenue, SE, WDC 20020	7
GW Urban League	202-265-8200	2901 14th Street, NW, WDC 20009	1
Armée du Salut (SE)	202-678-9771	2300 Martin Luther King Jr. Avenue, SE, WDC 20032	8
Armée du Salut (NW)	202-332-5000	1434 Harvard Street, NW, Suite B, WDC, 20009	1
Housing Counseling	202-667-7339	2410 17th Street, NW, Suite 100, WDC 20009	1
UPO	202-231-7910	2907 Martin Luther King Jr. Avenue, SE WDC, 20032	8

FOIRE AUX QUESTIONS

[CONTEXTE DU PROGRAMME](#)

[ÉLIGIBILITÉ DU DEMANDEUR](#)

[DÉTERMINATION DE L'ÉLIGIBILITÉ](#)

[CALENDRIER DU PROGRAMME](#)

[RESSOURCES DE SOUTIEN DU PROGRAMME](#)

[COUVERTURE DES FONDS](#)

[PROCESSUS DE DEMANDE](#)

[MISE À JOUR DU STATUT DE LA DEMANDE](#)

[ASSISTANCE DU CENTRE DE CONTACT](#)

[IMPLICATIONS FISCALES](#)

[POST ATTRIBUTION / VERSEMENT DES FONDS](#)

[PARTAGE DES DONNÉES](#)

CONTEXTE DU PROGRAMME

[Retour au début](#)

Qu'est-ce que le programme STAY DC ?

Autorisé en vertu de la Consolidated Appropriations Act de 2021 et administré par le département du Trésor des États-Unis, le programme STAY DC fournit des fonds aux ménages éligibles du district de Columbia qui ne sont pas en mesure de payer leur loyer et les services publics en raison de la pandémie de COVID-19 en cours.

Quels types de dépenses sont éligibles ou non dans le cadre de ce programme ?

Quels types de dépenses sont éligibles ou non dans le cadre de ce programme ?

	Dépenses ÉLIGIBLES	DÉPENSES INÉLIGIBLES NON COUVERTES
LOYER	<p>Les paiements mensuels de loyer (loyers futurs et arriérés) d'un ménage locataire éligible.</p> <p>Les coopératives à capital limité</p> <ul style="list-style-type: none">○ Les arriérés de loyer complets à partir du 1er avril 2020○ Les frais de location futurs jusqu'à 3 mois <p>Remarque : Les services publics inclus dans les loyers versés à un fournisseur de logement sont considérés comme un loyer dans le cadre de ce programme.</p>	<ul style="list-style-type: none">○ Les paiements hypothécaires○ Les frais de travaux○ La sécurité de la maison○ L'aménagement paysager et l'entretien des pelouses○ Les frais d'association de propriétaires○ Les dépôts de garantie
SERVICES PUBLICS		<p>Les coûts de services publics non éligibles sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">○ Le câble○ L'accès à Internet

ÉLIGIBILITÉ DU DEMANDEUR

[Retour au début](#)

Qui peut participer au programme STAY DC ?

Vous êtes probablement éligible pour participer au programme STAY DC si vous pouvez répondre OUI à TOUS les points suivants :

- Vous résidez actuellement dans le district of Columbia
- Vous êtes locataire avec un contrat de location, de bail, de sous-location ou de Coopérative à capital limité (LEC) en cours
- Votre ménage répond actuellement aux critères de revenu.
- Votre fournisseur de logement *n'est pas* un membre de votre famille immédiate

En plus de répondre par l'affirmative à toutes les questions ci-dessus, vous êtes éligible si vous ou un membre de votre ménage locataire :

- a à tout moment été qualifié pour le chômage depuis le 1er janvier 2020
- a subi une réduction du revenu du ménage
- a subi une augmentation significative des coûts dus à la COVID-19 ou à l'urgence de santé publique depuis le 1er avril 2020
- a connu des difficultés financières (par exemple, est éligible à l'aide sociale telle que Medicare, SNAP ou TANF)
- peut démontrer un risque d'être sans abri ou de faire face à une instabilité du logement (par exemple, avis d'arriéré, preuve de non-paiement du loyer ou avis d'expulsion)

L'aide au loyer fournie à un ménage éligible ne peut pas être additionnée à une autre aide au loyer financée par le gouvernement fédéral et fournie à ce ménage.

Dois-je être un citoyen américain ou un étranger résident légal pour demander une aide ?

Non. Ce programme est ouvert à tous les ménages locataires du district, quel que soit leur statut de citoyenneté actuel.

Que se passe-t-il si je bénéficie déjà d'une aide au loyer dans le cadre d'un autre programme ?

Vous **POUVEZ** toujours être éligible. Les fonds du programme STAY DC ne peuvent être utilisés que pour payer le loyer et les coûts des services publics qui ne sont PAS déjà pris en charge par vous ou par d'autres programmes d'aide au loyer.

Je suis propriétaire d'une maison et j'ai besoin d'aide pour payer mon hypothèque, ce programme peut-il m'aider ?

Non. Cependant, le conseil municipal de Washington a adopté une loi d'urgence, actuellement en vigueur jusqu'en mai 2021, créant un programme obligatoire de report de 90 jours pour les détenteurs de prêts hypothécaires résidentiels et commerciaux qui en font la demande. Aucun frais de retard ou pénalité ne s'accumulent, et le remboursement du montant différé peut être effectué par le biais d'un plan de paiement, et non par un paiement forfaitaire.

Cliquez sur la FAQ ci-dessous pour plus d'informations ou contactez le [DC Department of Insurance, Securities and Banking \(Département des assurances, des valeurs mobilières et de la banque\)](#).

[FAQs et guide : Programme de report des prêts hypothécaires résidentiels et commerciaux](#)

[Ce que les banques font pour assister les propriétaires](#)

[Prévention des saisies pendant le coronavirus](#) Le Housing Finance Agency District de Columbia (DCHFA) (Agence de financement du logement du District of Columbia) a reconnu le besoin de fournir une aide financière aux personnes touchées par les effets du COVID-19. Grâce au DC MAP (Mortgage Assistance Program) COVID-19, les emprunteurs qualifiés peuvent recevoir un prêt de jusqu'à 5 000 \$ par mois pour leur hypothèque ou les frais de copropriété ou d'association de propriétaires pendant une période maximale de six mois. Les emprunteurs doivent demander une aide financière pour leur résidence principale, qui doit être située dans le district de Columbia. L'allègement DC MAP COVID-19 commence avec les paiements du 1er avril 2020 associés aux hypothèques mensuelles. Les candidats intéressés sont invités à répondre au [sondage](#) sur le site Web du DCHFA afin de confirmer s'ils peuvent postuler. [Cliquez ici pour consulter la liste complète des qualifications des emprunteurs](#) et pour poser votre candidature au programme.

Que faire si j'ai payé mon loyer jusqu'à présent, mais que j'ai eu du mal à le faire et que je crains de ne pas pouvoir le faire à l'avenir ?

Vous POURRIEZ encore avoir droit à une aide pour le paiement de votre loyer à l'avenir, en fonction de vos revenus et de votre situation.

Puis-je demander une aide si je sous-loue ou si je vis avec des colocataires ?

Oui. UNIQUEMENT si votre nom figure sur le bail ou le sous-bail ou si vous demandez une aide pour la partie du loyer dont vous êtes responsable. Un colocataire dont le nom figure sur le bail peut également demander une aide pour la partie du loyer dont il est responsable. Tous les autres critères d'éligibilité doivent également être remplis pour chaque demandeur et il vous sera demandé de fournir des documents attestant de cette responsabilité ou de paiements antérieurs.

J'ai reçu des allocations de chômage, suis-je éligible à une aide ?

Oui.

J'ai un avis d'expulsion en attente ; ce programme peut-il m'aider ?

Non. Cependant, vous pouvez lire un résumé de tous les droits et ressources des locataires pendant l'urgence de santé publique COVID-19, [en suivant ce lien vers le site de l'Office of the Tenant Advocate](#). Pour parler à quelqu'un de l'OTA, appelez-le directement au (202) 719-6560.

Le numéro de téléphone du Housing Provider Tenant Resource Network du D.C. Bar Pro Bono Center, 202-780-2575, est une ressource générale pour tous les locataires menacés d'expulsion et les fournisseurs de logements à capital limité, où des avocats sont disponibles pour aider ceux qui en ont besoin. Ce numéro de téléphone servira de passerelle centrale pour accéder aux six fournisseurs du Civil Legal Counsel Projects Program (CLCPP), que nous appelons le Housing Provider Tenant Legal Assistance Network (LTLAN).

J'ai besoin d'aide pour les services Internet afin de garantir l'apprentissage à distance pour mes enfants. Ce programme peut-il m'aider ?

Non. Toutefois, les ménages dont les élèves inscrits de la maternelle à la terminale bénéficient actuellement du Supplemental Nutrition Assistance Program (SNAP) (Programme d'assistance nutritionnelle supplémentaire) ou du Temporary Assistance for Needy Families (TANF) (Assistance temporaire aux familles dans le besoin). En fonction de la couverture Internet dans la zone du foyer, les deux programmes disponibles sont [Comcast Internet Essentials](#) ou [RCN Internet First](#). Ces deux services offrent des vitesses d'accès allant jusqu'à 50/5 Mo/s pour environ 10 \$/mois.

Les ménages éligibles recevront un appel, un message texte ou un e-mail du gouvernement de DC leur demandant s'ils souhaitent participer au programme et s'ils acceptent de partager leurs nom, adresse, numéro

de téléphone et e-mail avec le fournisseur d'accès à Internet qui leur fournira le service, soit Comcast ou RCN. Si vous êtes une famille éligible, veuillez contacter OCTO au 202-266-6328.

Que se passe-t-il si je ne suis pas éligible à une aide dans le cadre du programme STAY DC mais que j'ai quand même besoin d'aide ?

Il existe peut-être d'autres programmes qui peuvent vous aider. Consultez le site <https://coronavirus.dc.gov> pour obtenir une liste des ressources qui peuvent vous aider.

DÉTERMINATION DE L'ÉLIGIBILITÉ

[Retour au début](#)

Quels sont les critères de revenu applicables ?

Pour être éligible, le revenu annuel total de votre ménage doit **être égal ou inférieur à 80 % du revenu médian régional (RMR)** du district, comme l'illustre le tableau ci-dessous :

Taille du ménage	Le revenu total du ménage est inférieur ou égal à...
1	57 650 \$
2	65 850 \$
3	74 100 \$
4	82 300 \$
5	88 900 \$
6	95 500 \$
7	102 100 \$
8	108 650 \$

Comment le revenu de mon ménage est-il déterminé ?

Le revenu du ménage est déterminé en utilisant l'une des deux méthodes suivantes :

- LE REVENU ANNUEL 2020 : Somme des revenus de tous les membres de votre ménage locatif pour l'année civile 2020 en utilisant le revenu brut ajusté (AGI) tel qu'indiqué sur votre formulaire 1040 de l'Internal Revenue Service (IRS) pour l'impôt fédéral annuel sur le revenu des particuliers ; ou
- LE REVENU ANNUEL RÉCENT : Somme des revenus de tous les membres de votre foyer au cours des deux derniers mois et multipliée par 6. Si cette méthode est utilisée pour déterminer l'éligibilité des revenus, les candidats devront recertifier leurs revenus tous les 3 mois pour toute prolongation d'attribution demandée par le candidat.

Quelles sont les sources éligibles de revenu du ménage ?

Les sources de revenus éligibles sont les suivantes : salaire, traitement, pourboires, commissions, revenus commerciaux, intérêts, dividendes, prestations de sécurité sociale, rentes, assurances, sécurité sociale, polices d'assurance, fonds de retraite, pensions, prestations d'invalidité ou de décès, indemnités de chômage et d'invalidité, indemnités d'accident du travail et de licenciement, et prestations d'aide sociale.

Y aura-t-il des préférences pour les candidats ?

Oui. En plus de satisfaire aux exigences d'éligibilité du programme susmentionné, le financement sera alloué en fonction des critères suivants :

- Ménages dont le revenu annuel total est égal ou inférieur à 50 % du revenu médian de la région, comme illustré dans le tableau ci-dessous.
- Ménages dont les membres sont actuellement au chômage depuis 90 ans ou plus.
- Ménages avec un avis d'expulsion valide qui les met en danger de devenir sans-abri.

Taille du ménage	Le revenu total du ménage est inférieur ou égal à...
1	45 150 \$
2	51 600 \$
3	58 050 \$
4	64 500 \$
5	69 700 \$
6	74 850 \$
7	80 00 \$
8	85 150 \$

CALENDRIER DU PROGRAMME

[Retour au début](#)

Quelles sont les dates clés du programme ?

Le programme sera ouvert le lundi 12 avril 2021, et nous prévoyons que les demandes seront acceptées jusqu'au 31 septembre 2021 pour un paiement jusqu'à la fin novembre 2021.

Comment saurai-je s'il y a des mises à jour du programme ?

Tout changement apporté au programme sera publié sur le site Web du programme STAY DC à l'adresse stay.dc.gov

Veuillez consulter ce site régulièrement pour voir si des mises à jour ont été publiées.

RESSOURCES DE SOUTIEN DU PROGRAMME

Quelles sont les ressources disponibles pour m'aider dans le processus de candidature ?

Les ressources suivantes sont à votre disposition sur le site Internet du programme STAY DC à l'adresse stay.dc.gov

- Un guide d'utilisation de la demande ainsi que des vidéos fournissent des instructions pour naviguer sur le portail de demande en ligne.
- La liste des documents requis indique les documents et informations dont vous avez besoin pour compléter le processus de demande.
- Des organisations communautaires sélectionnées proposent des lieux de dépôt et de remplissage des demandes en personne.
- Un centre de contact gratuit au **833-4-STAYDC (833-478-2932)** pour répondre à vos questions. Les agents du centre de contact seront disponibles entre **7h00 et 19h00 (heure de l'Est) du lundi au vendredi**

COUVERTURE DES FONDS

[Retour au début](#)

Pendant combien de mois puis-je demander une aide au loyer ?

Vous pouvez potentiellement demander jusqu'à 12 mois d'arriérés de loyer (au plus tôt le 1er avril 2020) et jusqu'à trois mois de loyer futur à partir de la date de soumission de la demande. Une fois que votre demande initiale est approuvée, vous pouvez demander des prolongations à l'avenir, mais vous ne pouvez pas recevoir plus de 15 mois d'aide au total.

Quel montant d'aide au loyer pourrai-je recevoir ?

Pour l'instant, les demandeurs peuvent recevoir une aide au loyer jusqu'à un montant vérifiable. Aucun montant maximum n'a été fixé tant que les montants demandés peuvent être prouvés comme étant valides et dus. Cependant, à l'avenir, une priorisation supplémentaire des fonds ou des limites de financement peuvent être instituées afin de garantir une distribution équitable aux personnes touchées de manière disproportionnée par la pandémie ou à celles qui démontrent un besoin d'aide supérieur à la moyenne.

Quel montant d'aide au loyer et/ou aux services publics dois-je demander ?

Vous ne pouvez demander que le montant de l'arriéré de loyer ou de services publics qui vous est dû et jusqu'à trois mois de loyer futur. Vous devrez fournir des preuves des montants dus pour que votre demande soit approuvée.

Les frais de retard peuvent-ils être inclus dans l'aide demandée ?

Non. La loi actuelle du DC empêche les locataires de se voir facturer des frais de retard pendant la durée de l'urgence de santé publique.

Toutefois, à tout moment après l'expiration de la période d'urgence sanitaire, les frais de retard seront limités à un maximum de 5 % du loyer approuvé payé, tant que l'aide totale par ménage ne dépasse pas l'aide maximale disponible.

Si je reçois une aide financière maintenant par le biais de ce programme, puis-je être éligible à nouveau si les difficultés de logement persistent ?

Vous pouvez faire plusieurs demandes tant que vous n'avez pas dépassé le plafond de 15 mois d'aide.

Le programme STAY DC paie-t-il les dettes contractées pour payer le loyer ?

Non. STAY DC ne paiera que l'obligation réelle de paiement du loyer due à un fournisseur de logement.

PROCESSUS DE DEMANDE

[Retour au début](#)

Comment puis-je déterminer si je suis éligible pour faire une demande ?

Un formulaire de vérification préalable de l'éligibilité des locataires est disponible en ligne sur le site Web du programme STAY DC à l'adresse stay.dc.gov pour vous aider à vérifier si vous pouvez remplir une demande. Cet outil de pré-vérification de l'éligibilité a pour but de vous aider à identifier la ressource qui vous convient le mieux ; cependant, il ne vous qualifie PAS automatiquement pour ces services. En soumettant ce formulaire, vous recevrez des informations concernant les ressources qui pourraient être les mieux adaptées à vos besoins, ainsi que des informations sur la manière de demander ces services.

Comment puis-je remplir le formulaire de demande en ligne ?

Les candidats peuvent accéder au formulaire de demande en ligne sur le site Web du programme STAY DC à l'adresse stay.dc.gov

Puis-je remplir la demande et soumettre les documents à l'aide de mon appareil mobile ?

Oui, le portail de candidature est adapté aux téléphones portables. La demande et les documents justificatifs peuvent être soumis par voie électronique à l'aide de votre téléphone ou d'un autre appareil mobile.

Ai-je besoin d'une adresse électronique pour effectuer la candidature en ligne ?

Oui. Une adresse électronique est nécessaire pour postuler.

Je n'ai pas encore d'adresse électronique. Comment puis-je m'inscrire pour obtenir un compte e-mail ?

Création d'un compte Gmail :

1. Ouvrez un navigateur Web et rendez-vous sur la page de création de compte Google (<https://accounts.google.com/signup>)
2. Suivez les étapes affichées à l'écran pour configurer votre compte.
3. Utilisez le compte que vous avez créé pour vous connecter à Gmail.

Création d'un compte Outlook :

1. Ouvrez un navigateur Web et accédez à l'écran d'inscription d'Outlook.com (<https://signup.live.com>) et sélectionnez créer un compte gratuit
2. Suivez les étapes de l'écran pour configurer votre compte.
3. Utilisez le compte que vous avez créé pour vous connecter à Outlook.

Que faire si je n'ai pas accès à un ordinateur pour remplir la demande en ligne ?

Il existe plusieurs endroits où l'on peut accéder à un ordinateur, notamment la bibliothèque publique locale, une église locale ou une agence de services sociaux. Si vous avez un assistant social, il peut également vous aider.

Que faire si je ne peux pas remplir moi-même le formulaire de demande ?

Des tiers, tels que des membres de la famille ou des amis, sont autorisés à vous aider à remplir une demande en votre nom.

À partir de mai 2021, l'aide à la préparation de la demande sera disponible par le biais de services en personne auprès de certaines organisations communautaires (OC). L'emplacement et les heures d'ouverture de ces OC seront communiqués ultérieurement.

Puis-je remplir une demande sur papier ?

Oui. Les formulaires papier peuvent être récupérés sur le site Web du programme STAY DC à l'adresse stay.dc.gov

Les formulaires remplis peuvent être déposés à l'un des endroits suivants de l'OC :

Organisation	Numéro de téléphone	Adresse postale	Ward
Catholic Charities	202-338-3100	2812 Pennsylvania Avenue, SE, WDC 20020	7
GW Urban League	202-265-8200	2901 14th Street, NW, WDC 20009	1
Armée du Salut (SE)	202-678-9771	2300 Martin Luther King Jr. Avenue, SE, WDC 20032	8
Armée du Salut (NW)	202-332-5000	1434 Harvard Street, NW, Suite B, WDC, 20009	1
Housing Counseling	202-667-7339	2410 17th Street, NW, Suite 100, WDC 20009	1
UPO	202-231-7910	2907 Martin Luther King Jr. Avenue, SE WDC, 20032	8

Le processus de demande sera-t-il disponible dans d'autres langues ?

Oui. La demande en ligne elle-même sera disponible en anglais, en espagnol et en amharique.

Mon fournisseur de logement peut-il initier la demande ?

Oui. Votre fournisseur de logement peut lancer le processus de demande en utilisant une demande distincte pour le fournisseur de logement. Cependant, une fois le formulaire rempli, vous recevrez un e-mail généré par le système contenant un code unique à 7 chiffres et un lien vous permettant de postuler sur le portail de candidature des locataires. Veuillez conserver ce code, car il vous sera demandé de saisir ce code à 7 chiffres au début de votre demande pour relier vos réponses à la demande initiée par votre fournisseur de logement.

Veuillez conserver ce code, car il vous sera demandé de saisir ce code à 7 chiffres au début de votre demande pour relier vos réponses à la demande initiée par votre fournisseur de logement.

De quelles pièces justificatives ai-je besoin pour remplir une demande ?

Une liste des pièces justificatives requises et acceptables est disponible sur le site Web du programme STAY DC à l'adresse stay.dc.gov

Que se passe-t-il si je suis incapable de trouver ou de fournir certains documents requis ?

Que se passe-t-il si je suis incapable de trouver ou de fournir certains documents requis ? Que se passe-t-il si je suis incapable de trouver ou de fournir certains documents requis ?

Que se passe-t-il si je suis incapable de trouver ou de fournir certains documents requis ?

Oui. Reconnaître que vous avez lu, compris et accepté les exigences et les conditions est une étape du processus d'approbation. Cela inclut, sans s'y limiter, les éléments suivants :

- Certifier que toutes les informations fournies dans le cadre du programme STAY DC sont exactes et complètes au meilleur de leur connaissance et de leur conviction.
- Comprendre que les fausses déclarations ou informations seront un motif de refus de notre demande, de résiliation de l'aide au loyer ou aux services publics et/ou d'interdiction de participer à d'autres programmes d'aide actuels ou futurs.
- Comprendre qu'il s'agit d'une demande d'aide et que la signature de cette demande n'engage pas le programme STAY DC à offrir une aide au loyer ou aux services publics et n'engage pas le locataire à accepter toute aide offerte.

MISES À JOUR DU STATUT DE LA DEMANDE

[Retour au début](#)

Comment saurai-je que ma demande a été reçue et pourrai-je en vérifier le statut ?

Veillez consulter le Guide de l'utilisateur de la demande sur stay.dc.gov pour savoir comment vérifier l'état de votre demande en ligne. Vous recevrez des notifications par e-mail à différentes étapes, notamment : (1) la création du compte ; (2) la soumission de la demande ; (3) la décision concernant la demande ; et, (4) le versement des fonds.

Pourrai-je apporter des modifications à ma demande après l'avoir soumise ?

Non. Une fois qu'une demande a été soumise, le demandeur ne peut plus la modifier. Veuillez lire le guide de l'utilisateur dans son intégralité avant d'initier votre demande en ligne et assurez-vous d'avoir les documents requis pour la soumission. En cas de questions concernant votre candidature, nous vous contacterons.

Comment serai-je informé(e) si j'obtiens un financement ?

Les décisions d'attribution seront annoncées par courriel. Veuillez-vous assurer que l'adresse électronique que vous avez fournie dans votre demande est correcte.

Si ma demande n'est pas approuvée, pourrai-je en connaître la raison ?

Oui, l'e-mail de notification des décisions relatives aux demandes vous indiquera la ou les raisons pour lesquelles votre demande n'a pas été approuvée.

Pourrai-je faire appel d'une décision ?

Oui. Dans certaines circonstances, vous pouvez demander une révision par un tiers de la décision de refus. Vous trouverez des instructions sur la manière de demander une révision par un tiers après la décision dans le Guide de l'utilisateur de la demande sur le site Web du programme STAY DC à l'adresse stay.dc.gov

IMPLICATIONS FISCALES

[Retour au début](#)

Les montants attribués que je reçois seront-ils considérés comme un revenu imposable ?

Selon l'Internal Revenue Service (IRS), les paiements d'aide au loyer d'urgence, y compris les paiements pour les services publics ou les dépenses d'énergie domestique, versés aux ménages éligibles ne sont PAS considérés comme un revenu pour les membres du ménage. Voir <https://www.irs.gov/newsroom/emergency-rental-assistance-frequently-asked-questions>

ASSISTANCE DU CENTRE DE CONTACT

[Retourner au début](#)

Quel type d'assistance sera mis à ma disposition pendant et après la procédure de demande ? Je m'attends à ce que certaines questions ne trouvent pas de réponse dans cette FAQ.

Les candidats peuvent appeler le **833-4-STAYDC (833-478-2932)** de 7h00 à 19h00 (heure de l'Est), du lundi au vendredi. Les agents du centre de contact répondront à vos questions pendant l'appel ou, dans certains cas, devront vous rappeler. Veuillez être prêt à laisser votre nom et vos coordonnées.

Quelles sont les langues prises en charge par le centre de contact ?

Le centre de contact prendra en charge les langues suivantes : Anglais, espagnol, français, cantonais/mandarin, coréen, vietnamien et amharique.

POST ATTRIBUTION / VERSEMENT DES FONDS

[Retourner au début](#)

À qui est destiné le paiement de l'aide au loyer ou aux services publics ?

Le paiement de l'aide au loyer sera envoyé directement au fournisseur de logement ou au fournisseur de services publics. Si un fournisseur de logement ne souhaite pas participer, les fonds peuvent être versés directement au ménage éligible, s'ils sont approuvés.

Que dois-je faire si je n'ai pas reçu de chèque, ou si mon fournisseur de logement ou mon fournisseur de services publics n'a pas reçu de chèque, mais que j'ai été informé que j'ai reçu un financement ?

Les paiements aux demandes accordées seront traités sur une base hebdomadaire et se poursuivront jusqu'à la fin du programme. Les demandeurs sont encouragés à se connecter et à vérifier l'état de leur demande sur le portail en ligne.

Comment saurai-je que mon fournisseur de logement ou mon fournisseur de services publics a été payé ?

Des notifications par e-mail sont envoyées à chaque phase du processus de demande pour indiquer qu'un paiement a été effectué pour une attribution approuvée. Les candidats sont encouragés à se connecter et à vérifier l'état de leur demande sur le portail en ligne.

Quelles sont les exigences en matière de conformité ?

Les fournisseurs de logements et les locataires acceptent de se conformer à toutes les exigences applicables du programme et de faire l'objet d'une surveillance et/ou d'un audit de la part du District Columbia et/ou du Treasury Office of Inspector General et de leurs représentants. Les cas confirmés de non-conformité peuvent entraîner la récupération des fonds et/ou la suspension de la participation aux programmes d'aide actuels et futurs.

Devrai-je rembourser l'argent à l'avenir ?

Non, tant que vous respectez les termes et conditions du programme.

Suis-je assuré d'obtenir une attribution si je suis éligible ?

Non, les attributions sont accordées en fonction de la disponibilité des fonds et de l'éligibilité.

PARTAGE DES DONNÉES

[Retourner au début](#)

Quelles informations me concernant seront rendues publiques ?

Le programme STAY DC respecte votre vie privée et la confidentialité des informations que vous fournissez. Ainsi, vous pouvez vous attendre à ce qu'aucune de vos informations personnelles ne soit délibérément divulguée au public. Toute divulgation publique concernant les performances du programme se limitera à un rapport sommaire de l'aide totale et de l'impact obtenu dans le district. Bien que le DC publiera des rapports publics sur l'utilisation des fonds, aucune information permettant d'identifier personnellement les locataires ou les fournisseurs de logements participant à ce programme ne sera publiée.

Mes informations seront-elles partagées avec d'autres agences ou entités ?

Afin d'évaluer les risques de fraude et d'accélérer l'examen des demandes, les données relatives à l'identité des personnes et à l'aide reçue des gouvernements fédéraux, étatiques et locaux seront transmises pour une validation indépendante. Toute personne ou organisation, y compris toute agence gouvernementale, peut être invitée à communiquer des informations. Les informations peuvent être demandées, sans s'y limiter, aux tribunaux, aux organismes d'application de la loi, aux fournisseurs de logements, aux employeurs passés et

présents, aux organismes de services sociaux, aux sociétés de services publics et à d'autres tiers raisonnablement considérés comme commerciaux, à but non lucratif et gouvernementaux.